

les tribulations du marché de l'électricité en France en 2021

Selon le site du médiateur de l'énergie, « L'ouverture à la concurrence de certains marchés de l'énergie a été engagée dès 1996, avec l'adoption d'une première directive européenne concernant l'électricité, suivie en 1998 d'une directive sur le gaz. Le présent article traitera du marché de l'électricité en France.

Ces directives avaient pour objectif de construire un "marché intérieur de l'énergie" à l'échelle de l'Union européenne. Cela consiste à passer de plusieurs marchés nationaux fonctionnant indépendamment les uns des autres à un seul marché européen intégré.

En France, de 2000 à 2007, plusieurs lois ont transcrit ces directives européennes pour aboutir le 1er juillet 2007 à l'ouverture à la concurrence pour tous les clients des marchés de l'électricité et du gaz.

L'objectif initial était d'assurer une plus grande sécurité d'approvisionnement à l'échelle européenne à des prix compétitifs. Pour cela des connexions entre réseaux nationaux ont été renforcées afin de faire mieux circuler l'électricité entre les producteurs et les consommateurs.

La spécificité française de tarifs régulés par l'État qui subsistent pour une offre d'électricité fournie par EDF a progressivement disparue. Elle permettait de garantir un tarif fixé politiquement et décorrélé des prix de marché. Avant l'ouverture du marché, EDF disposait d'un monopole de fourniture de l'électricité auprès de 95 % des usagers. Les autres 5 % étaient répartis entre 160 fournisseurs historiques (collectivités locales et coopératives agricoles) non intégrés lors de la création d'EDF (par exemple SOREGIES pour la Vienne rurale).

Les fournisseurs d'électricité (plus de 35 en 2021) peuvent produire ou acheter leur l'électricité à des producteurs ou bien sur le marché européen. Le prix moyen de ce marché se situait entre 40 et 50 €/Mwh jusqu'en début 2021. Il a flambé cette année pour atteindre parfois des sommets à certaines heures à plus de 600 €/MWh !

(15 fois son prix habituel) cf le graphique de tarifs lissés "Prix en euros en 2021 du mégawatt-heure d'électricité sur le marché (1 mégawatt-heure = 1000 kilowatts-heures)" ci-contre.

Cette forte augmentation des prix européens est liée notamment à une flambée des prix du gaz. En effet en période hivernale, des centrales à gaz sont mises en service pour ajuster la production à la consommation d'électricité. Le phénomène est même accentué en France par le fait que le parc de logements détient un record mondial de chauffage électrique qui crée de remarquables pics de consommation obligeant l'achat à des coûts prohibitifs d'une électricité à des producteurs de pays voisins.

La France s'est dotée d'un parc de centrales nucléaires d'une densité unique au monde permettant de produire de l'ordre de 70 % de sa production électrique. A l'occasion de l'ouverture du marché, l'Etat a obligé EDF à céder 100 TWh soit entre 1/4 et 1/3 de sa production nucléaire annuelle (ARENH : accès régulé à l'énergie nucléaire historique) à un prix faible de 42€/MWh afin de favoriser la création d'une concurrence.

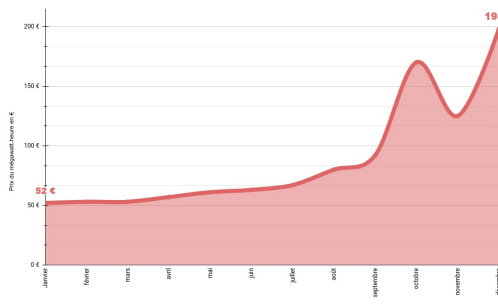
Ce prix est indépendant d'un coût de revient que la Cour des comptes en 2012, puis une commission d'enquête sénatoriale,

avaient évalué autour de 75€/MWh sans prendre en compte l'intégralité des coûts méconnus de démantèlement, de gardiennage des déchets pour l'éternité et des conséquences d'un accident nucléaire qui seraient ainsi pris en charge par l'État et donc le contribuable et non pas le consommateur d'électricité.

Avec l'ensemble de ces coûts, des estimations peuvent atteindre les 200€/MWh. A titre de comparaison, la production éolienne terrestre de forte puissance qui intègre tous les coûts (démantèlement et assurance accident) se vend autour de 62 €/MWh et les producteurs perçoivent de fait une subvention égale à l'écart entre ce prix et celui du marché ... Actuellement, la subvention est donc devenue négative et l'État devrait percevoir le produit de cet écart inversé !

Presque tous les fournisseurs d'électricité ont passé un contrat avec l'ARENH (seul Enercoop résiste à cette sirène fin 2021) pour amortir le choc de la flambée des prix. Et certains en profitent même pour spéculer (Leclerc qui vient de cesser son activité éphémère en octobre a dénoncé les contrats avec ses clients et revendu ses achats ARENH au prix du marché !!!).

Ce qui n'empêche pas les fournisseurs de proposer des offres dites "vertes" qui peuvent s'effectuer en complétant cet achat d'électricité nucléaire par un achat de garanties d'origine sur le marché européen permettant de verdir son offre. Un nouveau label "Vertvolt" vient d'être décerné par l'ADEME afin de distinguer les véritables offres vertes n'ayant pas recours à cet artifice.



Nous constatons que cette création d'un marché concurrentiel artificiel en France a déstabilisé un édifice qui reposait sur un tarif décrété par l'État qui était également producteur par le biais de son entreprise publique EDF. Nous voyons les résultats habituels d'un marché qui entraîne une fluctuation des prix à la hausse et soumis à la spéculation sur les matières premières (le gaz ces derniers mois).

Afin d'amortir cette flambée des prix, l'État a décidé, pour les particuliers disposant du tarif régulé, de limiter puis reporter et lisser ces augmentations après l'hiver ... et les élections. Il envisage également de diminuer la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) qui est actuellement de 22,5 €/MWh. Entre temps, plusieurs fournisseurs appliquent de fortes augmentations pour éviter la faillite au risque de perdre leurs clients. On voit comment la soit-disante concurrence libre et non faussée s'en remet en cas de crise à des interventions de sauvetage de l'État providence.

Entre un service public étatisé et un marché dérégulé, il me paraît intéressant d'inventer un service de l'électricité géré par les citoyens consommateurs et les collectivités locales détentrices du réseau de distribution. C'est ce qu'expérimente le réseau des coopératives Enercoop avec des productions locales en énergies renouvelables.

Réapproprions-nous le cycle complet de l'énergie, depuis la sobriété de son utilisation jusqu'à sa production et fourniture relocalisée.